



Attestation devolutive pour cloturer un compte

Par **abrard nathalie**, le **08/02/2017** à **15:21**

Mon mari est décédé fin 2016

En plus du compte joint, nous avons à la Banque un livret épargne logement à son nom.

Pour que les fonds puissent m'être transférés, et si les sommes contenues dans le livret + la moitié du compte joint dépassent 5336 € au jour du décès, il faut transmettre à la banque une attestation dévolutive qui doit être établie au dire de la banque par un notaire.

Or au jour du décès, la somme était de 6174 €, donc la banque me demande ce document...

Du coup, faut-il que je contacte un notaire ou y a t il d'autres organismes qui pourraient faire cette attestation ? mairie...finances...?

Merci de me répondre,